

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 36

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017
(accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Renouvellement de la convention de dépôt du tableau de Charles Fortin 'Les Chouans'

Depuis 2004, le tableau de Charles Fortin, *Les Chouans*, appartenant au Palais des Beaux-Arts de Lille, est déposé au musée des Beaux-Arts de Quimper. Il s'agit de renouveler la convention de dépôt, aujourd'hui arrivée à échéance.

Le Palais des Beaux-Arts de Lille a accepté de mettre en dépôt au musée des Beaux-Arts de Quimper une œuvre de Charles Fortin, *Les Chouans*, réalisée vers 1849.

Cette œuvre s'inscrit parfaitement dans la collection d'œuvres d'inspiration bretonne du musée. Le dépôt est consenti pour 5 ans, et est renouvelable par reconduction expresse.

La ville de Quimper s'engage à assurer l'œuvre, à la présenter en salle et à garantir sa sécurité et sa conservation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention régissant les modalités du dépôt accordé par le Palais des Beaux-Arts de Lille.